



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL
Séance du 25 février 2010**

Etaient présents :

Collège A :

- M. Nouredine BOUHADDI
- M. Patrick GIRAUDOUX
- M. Jacques JULLIAND qui a reçu procuration de M. CHAILLET
- M. Michaël KNORR
- M. Christian MAIRE
- M. François VERNOTTE

Collège B :

- M. Jean Pascal ANSEL
- M. Abderrazzak KADMIRI qui a reçu procuration de M. TATIBOUET
- M Franck BERGER qui a reçu procuration de Jérôme SALVI
- M. Boris VANNIERE
- Mme Anne Véronique WALTER SIMONNET

Collège des IATOS

- M. Gilles BOSSUET
- M. Marc DAZIN
- Mme Valérie FAUVEZ
- M. Jean LACHAT
- Mme Catherine PELLET

Collège des usagers

- M. Vincent GAUTHRAY GUYENNET qui a reçu procuration de M. David WEBER
- Melle Annaïck SAUGET qui a reçu procuration de Melle BULLE

Personnalités extérieures

- M. Marc DAHAN
- Mme Sophie FONQUERNIE
- M. Pascal VAIRAC

Membre de droit

- Mme Dominique FLAMMARION

Excusés :

- M. Franck BERGER
- Melle Charline BULLE
- M. Nicolas CHAILLET
- Mme Antoinette GILLET
- Mme Christine BOURQUIN MIGNOT

- M. Anthony JEANBOURQUIN
- M. David WEBER
- M. Bruno TATIBOUET
- M. Boris VANNIERE

Monsieur KADMIRI ouvre la séance à 14 heures et présente Monsieur Pascal VAIRAC qui succède à M. Nicolas BODIN, en qualité de personnalité extérieure représentant l'ENSMM.

M. KADMIRI demande l'accord aux membres du Conseil pour l'enregistrement des séances afin de faciliter l'élaboration des comptes rendus. Cet enregistrement ne sera utilisé qu'à cette fin et sera détruit un mois après la date d'enregistrement. Le conseil accepte cette proposition.

Il soumet ensuite à leur approbation les procès verbaux des séances du 19 novembre et 8 décembre 2009.

M. BOSSUET souhaite apporter une correction concernant une remarque faite sur les conditions d'attribution de primes par le CNRS aux chercheurs ayant des activités d'enseignement (PV du 19 novembre), mais il donnera directement cette modification à Mme FLAMMARION.

Les procès verbaux sont approuvés à l'unanimité moins une abstention (membre absent lors de ces séances).

M. KADMIRI demande à inverser l'ordre du jour et débute ce conseil en commentant les deux documents remis en séance concernant le flux étudiants.

De manière globale, le flux augmente : cette augmentation est due en particulier aux filières professionnelles, mais on constate cependant une baisse des étudiants en première année et notamment dans la filière ST.

La question est de savoir si cette chute est due aux C.P.G.E. qui ne prennent pas la double inscription, ou si il y a une désaffection des étudiants pour la filière ST, ce qui serait plus gênant.

M ANSEL indique qu'il y a moins de double cursus CPGE - 1^{ère} année, car le transfert se fait assez facilement en 2^{ème} année, cette double inscription ne concerne que ceux qui souhaitent changer de filière en cours d'année. Par contre la mise en place du logiciel POSTBAC qui présente toutes les formations dans le cadre national et régional, avec une procédure de type alerte, favorise les autres formations (CPGE, BTS, DUT) et la concurrence est plus forte en ST qu'en SVT.

M. KADMIRI suggère de demander à l'Université de faire sa publicité plus tôt.

Il commente ensuite les histogrammes de l'annexe 2 en faisant remarquer que l'augmentation est significative partout ailleurs (et particulièrement en masters) et espère, de ce fait, avoir un complément de DGF.

M. GIRAUDOUX voudrait avoir des éléments d'information sur le taux de réussite de 1^{er} en 2^{ème} année pour 2008-2009.

M. KADMIRI indique que l'on est au dessus de la moyenne nationale mais que les mouvements de grève l'an passé ont fait baissé le taux de réussite comparativement aux autres années. Ce taux reste cependant à 56%.

Cette année, au vu des résultats du 1^{er} semestre qui sont bons, les résultats devraient être meilleurs.

Ce qui est plus inquiétant est le taux d'évaporation en cours d'année.

M. KADMIRI conclut en rappelant que le flux est important mais que ce qui l'est plus encore c'est la réussite des étudiants et le nombre de publiants, car c'est ce qui déterminera les futures enveloppes budgétaires.

M. KADMIRI fait ensuite le point sur la campagne emploi 2010.

Deux postes IATOS ont été publiés pour Chrono environnement : les postes d'IGE et d'ADT laissés vacants par les départs en retraite de Mme SERRES et M. ANDRE. Il fait part de la promotion de Mme THOR au grade de technicien.

M. KADMIRI attire l'attention des membres du conseil sur le nombre important de départ en retraite en 2011 chez les personnels IATOS et souhaite réunir la commission des personnels de l'UFR assez rapidement car le Président veut lancer dès aujourd'hui la campagne emploi 2011.

Il ajoute qu'il est impossible de savoir ce que vont devenir ces postes, hormis le poste de Noëlle VAYTET (en électronique) qui est gagé et qui sera supprimé à son départ. L'Université demandera certainement à reprendre des postes.

M. KADMIRI indique que le poste d'ADT (entretien des locaux) sera conservé en priorité, étant donné le nombre important d'agents d'entretien rémunérés sur le budget de l'UFR.

M. JULLIAND juge qu'il est important de maintenir un secrétariat en électronique.

M. KADMIRI suggère de demander à ce laboratoire de mettre un peu de moyens, éventuellement avec les postes de techniciens déjà en place.

M ANSEL demande si un seul poste d'enseignant chercheur sera vacant.

M. KADMIRI précise qu'il y en aura d'autres mais que les enseignants n'ont pas répondu à l'enquête.

Il ajoute que tous les postes de l'UFR ST ont été conservés cette année mais que personne ne sait ce qui se passera ensuite car il n'y aura plus de création mais uniquement des redéploiements.

M. BOSSUET indique qu'il y a deux combats : le premier, pour garder les postes, et le second, de savoir ce que l'on fait de ces postes au titre du redéploiement.

Il précise qu'actuellement, on prend des postes de techniciens pour faire des postes d'enseignants, que cette logique a des limites, et "qu'une fois de plus ce sont les petites catégories qui vont trinquer alors qu'il existe déjà un déficit très fort pour ces postes".

M. JULLIAND rétorque que ces dernières années, c'est le contraire qui a été fait : des postes d'enseignants ont été transformés en poste d'IGR.

M. KADMIRI confirme.

M. BOSSUET fait remarquer que des problèmes vont se poser à Chrono environnement avec le départ en retraite des deux IGR, le laboratoire ayant des besoins.

M. KADMIRI souhaite que l'on réfléchisse en interne au redéploiement mais que l'Université va invoquer le fait que Chrono environnement est sur encadré.

M. BOSSUET répond qu'il y a moins de postes que de besoins.

M. KADMIRI rappelle la compensation IATOS de l'UFR ST (750 000€).

M. VERNOTTE ajoute qu'UTINAM est également considéré comme sur doté, mais que cela concerne les IATOS de l'Observatoire et non ceux de l'UFR ST.

M. KADMIRI commente ensuite le tableau concernant les enseignants et indique qu'un chapeau de PR vient d'être donné à ST, à publier dans la section que l'on veut.

Il explique les difficultés rencontrées pour conserver les postes, l'Université ayant, au départ, souhaité garder les postes de M. PIRANDA. CHABAUTY et VAN LABEKE. Au final, tous les postes ont été conservés.

Les postes de PAST ont également été acceptés, ils seront republiés prochainement.

En ce qui concerne le chapeau de PR, une réflexion doit être engagée sur son utilisation : soit définir la section soit l'échanger contre des postes IATOS (par exemple un poste d'IGE et un poste de technicien...).

M. MAIRE fait remarquer qu'un poste de mathématiques a été publié en histoire.

M.KADMIRI précise qu'il s'agissait d'un poste de l' IUFM.

Statut des départements

M. KADMIRI demande à M. ANSEL de présenter le document élaboré avec les responsables sur les missions des départements d'enseignement.

M. ANSEL rappelle que toutes les disciplines sont organisées en département et que des réunions se sont tenues afin d'harmoniser les missions des départements d'enseignement.

Un document a été établi en ce sens et M. KADMIRI propose de voter sur ce texte, soit maintenant, soit lors de la prochaine séance du conseil.

M. KADMIRI fait remarquer que cette démarche est essentielle pour la reconnaissance des départements et les fonctions de responsables de CR.

M. ANSEL précise qu'il n'y a pas toujours correspondance entre les centres de responsabilités et les départements disciplinaires.

M. KADMIRI indique que lorsque l'on confie une mission à un département, comme l'attribution des crédits du BQF, cela permet d'avoir une politique régulée.

Il est également important de souligner que ce sont les départements d'enseignement qui rédigent les profils d'enseignement pour le recrutement.

M. BOUHADDI fait remarquer qu'il manque une mission : la gestion des fonctions administratives.

M. JULLIAND affirme que les départements d'enseignement sont des structures très importantes pour la vitalité des UFR et qu'à chaque département devrait être associé un CR.

M. KADMIRI répond que pour le CR 800 (physique et chimie), il y a une bonne entente.

M. KADMIRI rappelle que tous les projets passent par les départements et que l'an passé, tous ont été financés, l'UFR ST ayant compensé ce qui n'avait pas été donné par l'Université.

M. ANSEL indique que tous les départements donnent leurs projets par ordre de priorité, mais que le classement entre les départements est plus délicat.

M. KADMIRI tient à ce que tous les projets perçoivent quelque chose.

M. KADMIRI met le document concernant les départements au vote, il est approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

M. KADMIRI lit, pour information, un passage du compte rendu du CA de l'Université concernant l'ISIFC où le Président, à la question "l'ISIFC est-elle une composante ? " répond "non".

M. BOUHADDI demande comment seront comptabilisées les heures faites à l'ISIFC.

M. KADMIRI répond qu'il y aura compensation.

Mme PELLET parle de la difficulté pour son service dans les interventions pour l'ISIFC, car, en plus de l'éloignement, les travaux auront été réalisés sans que le service informatique ait pu les suivre.

M. KADMIRI répond que si l'on ne fait pas le travail, il faudra donner des postes.

M. ANSEL fait remarquer que l'UFR ST subit des décisions qu'elle n'a pas choisies et qu'il y a des conséquences pour les personnels.

M. KADMIRI souhaite laisser passer cette année pour juger ...

M. JULLIAND propose d'établir une convention, afin d'éviter que l'UFR ST récupère tous les problèmes.

M. KADMIRI déclare que l'UFR ST ne paiera pas, si la DGF ne lui est pas attribuée. Pour cette année elle a été retirée.

Il ajoute que l'ISIFC n'est plus prioritaire pour les salles.

M. JULLIAND ajoute que la convention devra définir qui assure l'entretien des locaux.

Mme FONQUERNIE intervient pour préciser que les présidents d'Université sont des gestionnaires et que cette gestion matérielle, pédagogique et humaine leur prend beaucoup de temps. Elle demande si il existe des critères chiffrés sur les différents taux d'encadrement qui permettent de ne perdre de temps à marchander.

M. KADMIRI répond qu'il existe des critères nationaux (anciens critères SAN REMO) mais que le Ministère ne donne que 82% des moyens à l'Université, qui prend elle aussi un pourcentage. Au final il reste 65% aux composantes.

C'est pourquoi le ministère donne une compensation.

A cet ancien système s'est substitué le nouveau système SYMPA, qui ne peut être appliqué en interne à l'Université car certaines composantes ne survivraient pas.

La séance est levée à 16h 10.

Le Directeur

La secrétaire de séance

A. KADMIRI

D. FLAMMARION